

GRAND PORT FLUVIO MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTION TERRITORIALE DU HAVRE

Direction de la transformation de la zone industrialo-portuaire

Décision n°2025/DP/Le Havre/Domanial/02-01 portant délégation de signature en matière domaniale

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 5312-10 et R. 5312-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du Port Autonome de Paris et des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;

Vu le décret n° 2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du Port Autonome de Paris et des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique, et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 du préfet de la Région Haute-Normandie délimitant la circonscription du Grand Port Maritime du Havre ;

Vu la décision n°2025/DP/Le Havre/Domanial/01-01 portant subdélégation de pouvoirs en matière domaniale ;

Vu le règlement intérieur du directoire en date du 6 janvier 2023 ;

Considérant que le directoire peut déléguer aux directeurs généraux délégués chargés des directions territoriales, la gestion domaniale et la fixation des conditions techniques et financières des autorisations d'occupation du domaine public et en autoriser la subdélégation ;

Considérant que tel a été le cas par les décisions DIR 23/001 du 6 janvier 2023 modifiant le règlement intérieur du directoire ;

Considérant que, compte tenu de la volumétrie des titres domaniaux traités au sein de la direction territoriale du Havre, et dans l'intérêt d'une bonne administration de ladite direction, une subdélégation de pouvoirs a été accordée par décision n°2025/DP/Le Havre/Domanial/01-01 visée en tête des présentes et y annexée par le directeur général délégué du Havre au directeur de la transformation de la zone industrialo-portuaire du Havre ;

Considérant que, compte tenu de la volumétrie des titres domaniaux traités au sein de la direction territoriale du Havre, il est dans l'intérêt d'une bonne administration de ladite direction de prévoir une délégation de signature.

ARTICLE 1 :

Monsieur Emmanuel LUDOT,

Agissant en qualité de directeur de la transformation de la zone industrialo-portuaire de la direction territoriale du Havre du Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS),

DECIDE

1.1. Délégation de signature est donnée à **Sophie CORRIHONS, chef du service gestion du domaine**, dans les limites des délégations de pouvoirs visées en tête des présentes, figurant en annexe 1, notamment son article 1.1. et conformément à ce qui est détaillé ci-après.

Madame Sophie CORRIHONS, chef du service gestion du domaine de la direction territoriale du Havre est autorisée à signer les actes relatifs à la passation, la conclusion, l'exécution ou la modification des titres d'occupation du domaine du GPFMAS, d'une durée inférieure ou égale à 5 ans et supérieure à 6 semaines, dans le respect des procédures internes.

Sont exclues de cette délégation, quelle que soit leur durée : les conventions de terminal mentionnées au I de l'article L. 5312-14-1 du code des transports, les concessions de quel que type que ce soit ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie CORRIHONS, chef du service gestion du domaine de la direction territoriale du Havre, Madame Aurélia BOUTREAU, responsable du pôle gestion administrative et foncière du domaine du service gestion du domaine de la direction territoriale du Havre et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, Monsieur Stéphane ROUTEL, chef du service gestion du patrimoine et mobilités, dans les limites des délégations de pouvoirs visées en tête des présentes, sont désignés pour exercer sa suppléance au titre de la signature des actes susvisés.

1.2. Délégation de signature est donné à :

- Au sein du service gestion du patrimoine et mobilités :
 - o Frédéric EUDE, responsable du pôle études et gestion du patrimoine
 - o Sébastien LEON-LOUYS, chargé de gestion opérationnelle des réseaux
 - o Steve RENAUX, technicien gestion opérationnelle des réseaux
 - o Anne-Charlotte CARON, responsable de la gestion opérationnelle du domaine
- Au sein du service relations clients :
 - o Linda DOUET, responsable du pôle implantation clients industriels et logistiques
 - o Aurélie BEUZEOC, responsable du pôle gestion locative
 - o Mathilde DUBOST, chargée de développement industriel
 - o Mathilde GUILLOT, chargée de développements logistiques et services
 - o Julien BONNET, chargé de gestion locative du domaine
 - o Julien LEPAPE, chargé de gestion locative du domaine
 - o Yann TURQUET, chargé de gestion locative du domaine

à l'effet de signer les états des lieux réalisés avant et à l'issue de la mise à disposition d'un bien du domaine du GPFMAS dans le cadre d'un titre d'occupation du domaine d'une durée inférieure ou égale à 10 ans et supérieure à 6 semaines.

ARTICLE 2 :

Madame Sophie CORRIHONS,

Agissant en qualité de chef du service gestion du domaine de la direction territoriale du Havre du GPFMAS,

DECIDE

Délégation de signature est donnée à :

- Au sein du service gestion du patrimoine et mobilités :
 - o Frédéric EUDE, responsable du pôle études et gestion du patrimoine
 - o Sébastien LEON-LOUYS, chargé de gestion opérationnelle des réseaux
 - o Steve RENAUX, technicien gestion opérationnelle des réseaux
 - o Anne-Charlotte CARON, responsable de la gestion opérationnelle du domaine
- Au sein du service relations clients :
 - o Linda DOUET, responsable du pôle implantation clients industriels et logistiques
 - o Aurélie BEUZEBOC, responsable du pôle gestion locative
 - o Mathilde DUBOST, chargée de développement industriel
 - o Mathilde GUILLOT, chargée de développements logistiques et services
 - o Julien BONNET, chargé de gestion locative du domaine
 - o Julien LEPAPE, chargé de gestion locative du domaine
 - o Yann TURQUET, chargé de gestion locative du domaine

à l'effet de signer les états des lieux réalisés avant et à l'issue de la mise à disposition d'un bien du domaine du GPFMAS dans le cadre d'un titre d'occupation du domaine d'une durée inférieure ou égale à 6 semaines.

ARTICLE 3 :

Cette délégation de signature prend effet à compter de sa signature et annule et remplace les précédentes. Elle ne peut pas faire l'objet d'une autre subdélégation de signature par les délégataires.

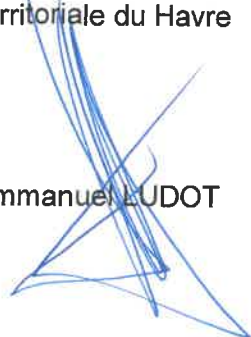
Elle sera publiée sur le site internet du GPFMAS et mise à disposition du public, sur demande, dans le registre disponible à l'accueil de la direction territoriale du Havre.

En cas de changement de fonction ou de départ du Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine du délégant, du délégataire et/ou d'un des suppléant(s), la présente décision prendra fin automatiquement.

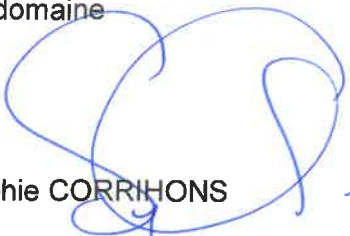
Fait au Havre, le 1^{er} avril 2025

Le directeur de la transformation de la
zone industrialo-portuaire - direction
territoriale du Havre

Emmanuel LUDOT



La chef du service gestion
du domaine



Sophie CORRIHONS

Le chef du service gestion du patrimoine et mobilités



Stéphane ROUTEL

La responsable du pôle gestion administrative et
foncière du domaine



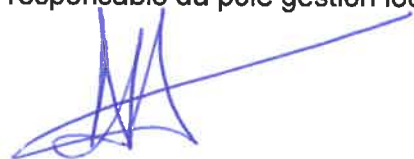
Aurélia BOUTREAU

La responsable du pôle implantation clients industriels et logistiques



Linda DOUET

La responsable du pôle gestion locative



Aurélie BEUZEBOC

Le responsable du pôle études et gestion du patrimoine



Frédéric EUDE

La responsable de la gestion opérationnelle du domaine



Anne-Charlotte CARON

Le chargé de gestion opérationnelle des réseaux



Sébastien LEON-LOUYS

Le technicien gestion opérationnelle des réseaux



Steve RENAUX

La chargée du développement industriel



Mathilde DUBOST

La chargée de développements logistiques et services



Mathilde GUILLOT

Le chargé de gestion locative du domaine



Julien BONNET

Le chargé de gestion locative du domaine



Julien LEPAPE

Le chargé de gestion locative du domaine



Yann TURQUET

Annexe :

1. Décision n°2025/DP/Le Havre/Domanial/01-01 portant subdélégation de pouvoir et délégation et subdélégation de signature en matière domaniale